

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales

4 jours (28h)

Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 18/02/2025

À partir de 1260€ NET

Établissez vos premiers bulletins de Paie

Objectifs

- Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et l'enregistrement comptable de la paie du personnel
- Calculer et contrôler les cotisations sociale

Compétences visées

- Connaître les éléments relatifs à l'établissement et au contrôle d'une paie simple

Public

Personnel du service paie, du service comptable, Gestionnaire paie débutant, assistant(e) du personnel, comptable, toute personne désirant s'initier aux techniques de la paie.

Prérequis : Aucun

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur nos pages centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Traitement des variables et constitution du salaire brut

- Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel
- Vérifier régulièrement l'évolution de la réglementation sociale
- L'embauche du Salarié (les démarches et obligations)
- Les mentions obligatoires et interdites Les rubriques du bulletin de paie clarifié
- La durée du travail (légal, maximale)

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales

Etablissement des cotisations sociales

- Calcul du plafond de la sécurité sociale Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »
- Analyse des cotisations Retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative
- Analyse des cotisations Prévoyances complémentaires : Prévoyance lourde, Frais de santé, ...
- Calcul du net imposable


Traitement des éléments constitutif du salaire net

- Calcul du prélèvement à la source

Contrôle du bulletin


- Pointage des bases et taux


Dates & lieux

 23, 24, 25 et 28 avril 2025


 Angers


€ 1680.00

 06, 12, 19 et 20 mai 2025


 Laval

€ 1680.00

 16, 17 et 24 juin 2025


 Nantes / St-Herblain

€ 1260.00

 03, 07, 08 et 09 juillet 2025

 Le Mans

€ 1680.00

 07, 08, 09 et 10 octobre 2025

 Angers

€ 1680.00

